

FICHE DE POSTE

Chargé(e) de Mission Gestion Milieux Aquatiques et Zones Humides du Syndicat Mixte Garonne Amont

Date de la dernière mise à jour :		Contexte de la dernière mise à jour : Création de poste sur accroissement temporaire d'activité en vue d'un tuilage pour anticiper le départ d'un agent en CDD.
Date de création :	12 /12 / 2024	
Version :	1_2024	

Nom :

Prénom :

INTITULE DU POSTE - GRADE - FILIERE - CADRE D'EMPLOIS

Intitulé du poste : Chargé(e) de Mission Gestion Milieux Aquatiques et Zones Humides (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

Agent statutaire ou CDD de 9 mois du 01/04/2025 au 31/12/2025 transformable en CDD de 3 ans

renouvelable à l'issue

Grade : Ingénieur

Filière : Technique

Cadre d'emplois : Chargé de Mission dans le domaine de l'environnement et des risques

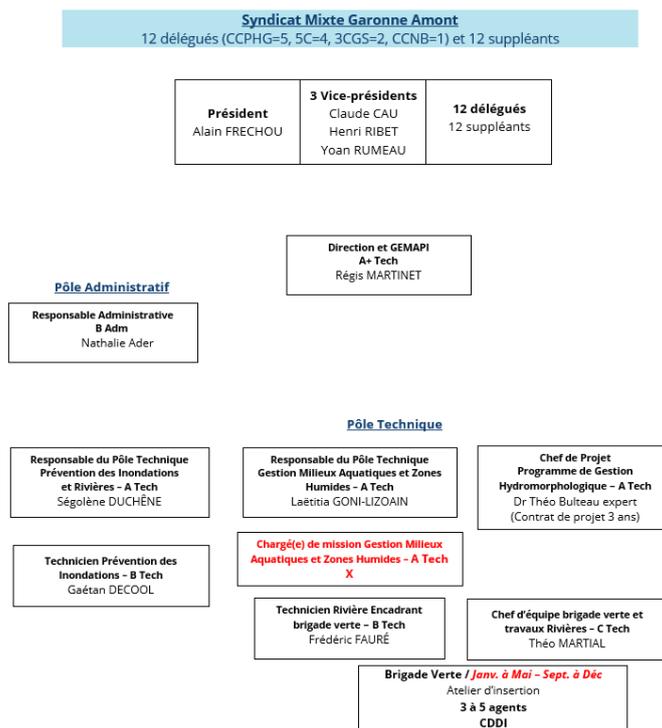
MISSION GENERALE

Le syndicat Garonne Amont a été créé au 1^{er} sept. 2019 par arrêté préfectoral du 29 août 2019. Il a pour mission la compétence GEMAPI sur le bassin versant Garonne Amont et comprend les Communautés de communes Cagire Garonne Salat, Pyrénées Haut Garonnaises, Neste Barousse et Cœur Coteaux Comminges.

Le/la chargé(e) de mission aura le même périmètre de missions que la responsable GEMA et ZH actuellement en poste en CDD jusqu'au 31 décembre 2025, la finalité étant d'assurer la continuité des missions de la responsable après son départ. Il/elle sera aussi bien un agent de terrain spécialiste de la rivière qu'une conseillère technique auprès des élus, riverains, usagers ... et référente technique auprès des partenaires du syndicat.

POSITIONNEMENT DANS LA STRUCTURE

Préciser le niveau hiérarchique en indiquant le titre et le nom des supérieurs hiérarchiques et le cas échéant celui des subordonnés



RELATIONS FONCTIONNELLES

Président et élus du syndicat, élus, usagers et riverains du territoire,
Brigade verte et prestataires
Propriétaires et exploitants des parcelles riveraines des cours d'eau,
Communautés de Communes du Syndicat et leurs services
Structures de l'Etat : (Sous-)Préfectures, DDTs, DREAL, AEAG, OFB, RTM, Trésorerie, ...
Conseils Départementaux et Conseil Régional, EPCI, Communes du Syndicat, PNR
EDF, Chambre d'Agriculture, Entreprises
Associations en lien avec la GEMAPI : SMEAG, AREMIP, NEO, PNR, associations de riverains,
associations et fédération de Pêche, autres Gémapiens, ...
Association d'insertion : Jardins du Comminges, AFIDEL, ...

TEMPS DE TRAVAIL

Temps complet Temps non complet : ...h... (hebdomadaires)
 Temps partiel : ...h... (hebdomadaires)

Temps de travail annualisé : oui non

HORAIRES DE TRAVAIL

Horaires variables – 1607h annualisées

LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DU POSTE

Siège du Syndicat Mixte Garonne Amont : Hôtel de Lassus – 6 rue du Barry – 31210 Montréjeau

FORMATIONS EXIGÉES OU SOUHAITÉES

Ingénieur, Catégorie A, expérience de la réglementation loi sur l'eau et GEMAPI, connaissances de la gestion des milieux aquatiques et zones humides, bases en risque inondation, compétences en SIG.
Spécialisation « Gestion des milieux aquatiques et des zones humides ».

SUJETIONS PARTICULIÈRES LIÉES À LA FONCTION

Préciser les contraintes auxquelles l'agent est soumis : astreintes, horaires de travail tardifs, etc.

Quelques réunions tardives ponctuellement – Mobilisation de crise
Échanges permanents et directs avec l'autorité territoriale, le directeur, la responsable du Pôle Technique et Prévention des Inondations et les élus (astreinte d'urgence)
Travail en bureau : établissement de conventions, programmation des interventions, ...
Déplacements fréquents sur les sites et représentation fréquente de la structure (élus, riverains, usagers, ...)
Environnement physique potentiellement ponctuellement agressif

MOYENS À DISPOSITION

Matériel de bureau – téléphone portable - ordinateur fixe – ordinateur portable – véhicule de service – logiciels métiers

SPECIFICITÉS NECESSAIRES À L'EXERCICE DE LA FONCTION

Habilitations obligatoires	Formations nécessaires	Vaccination(s) obligatoire(s)/ recommandée(s)	Autres
	NÉANT		

POSTE

ACTIVITES

Missions principales

- Élaboration / suivi du projet et mise en œuvre du plan de gestion
- Participation à l'élaboration et à la mise en œuvre du Programme d'actions de Prévention des Inondations
- Conseil, expertise, réalisation et/ou suivi de travaux en rivière et zones humides

Contribue directement à la mise en œuvre des projets de la collectivité et à leur élaboration.

Chef de projets (PPG,) qui sont suivis et montés en équipe, participation active à la démarche PEP-PAPI puis PAPI complet,

Participe à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur le volet, Gestion des Milieux Aquatiques, suivi des cours d'eau, zones humides, prévention des inondations

Mise en œuvre des études et travaux liés au PPG, à la prévention des inondations (hors cadre PAPI le cas échéant) et actions d'entretien sur le bassin versant de la Garonne Amont (périmètre du SMGA), sous pilotage du de la responsable de pôle, du directeur et du président

Gestion financière analytique de projet : chiffrage et enveloppe, montage technique de dossiers, demandes de subventions auprès des partenaires, en partenariat avec la responsable administrative

Gestion réglementaire et juridique de projets : montage de dossiers d'autorisation (loi sur l'Eau, DIG, ...) y compris en appui technique dans le cadre GEMAPI

Gestion technique : référente technique auprès des élus pour le suivi des PPG, réalisation du PAPI, suivi des travaux, force de propositions auprès du directeur et des élus, conseils aux riverains.

- Suivi des cours d'eau, préparation, réalisation et suivi des travaux d'entretien et de restauration, maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage (établissement de conventions, programmation et suivi des interventions, ...)
- Montage, réalisation et suivi de projets, d'études et de diagnostics
- Mise en œuvre et suivi du plan de gestion, surveillance des cours d'eau

Autres missions

- Information et sensibilisation à destination des différents acteurs du territoire et du public
- Co-encadrement des équipes rivière, participation ponctuelle aux chantiers de la Brigade Verte (utilisation d'outillages de chantier : débroussailleuse, tronçonneuses, ...)
- Assistance techniques aux collectivités
- Concertation avec les acteurs du territoire (élus...)
- Suivi financier des projets et des subventions liées

COMPETENCES REQUISES POUR OCCUPER LE POSTE AU REGARD DES EXIGENCES

La compétence se définit comme une combinaison de savoirs faire techniques, aptitudes mobilisées en situation de travail. L'identification des compétences permet d'analyser les éventuelles actions de formation individuelles et/ou collectives nécessaires à l'efficacité de la collectivité.

Pour chaque compétence, est précisé le niveau nécessaire à l'exercice de la fonction. Il s'agit du niveau de compétences requis, à ne pas confondre avec le niveau actuel de l'agent qui sera évalué lors de l'entretien annuel.

- **Notions**
- **Autonomie** : l'agent est autonome dans ses fonctions au quotidien et sait activer son réseau. Il appréhende la situation sans difficulté pour ses tâches ordinaires.
- **Maîtrise** : l'agent sait faire face à des situations complexes pouvant impliquer plusieurs champs de compétence.
- **Expert** : l'agent fait preuve de capacités exemplaires et est considéré comme un référent un terme de méthodologie et procédure

Les niveaux ci-dessous indiqués sont une simple proposition à revoir en fonction des exigences de votre structure. Les compétences dites professionnelles et relationnelles sont définies dans le guide d'évaluation joint en annexe.

Compétences techniques	Niveau requis			
	Notions	Autonomie	Maîtrise	Expert
Connaissances sur la gestion des milieux aquatiques et la biodiversité				X
Connaissances sur la Prévention des inondations (hydraulique, hydrologie, modélisation, torrentiel, hydrométrie, métrologie)			X	
Connaissance du cadre réglementaire, des problématiques, des enjeux et des politiques publiques dans le domaine de l'eau et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques.				X
Compétences techniques spécifiques à la conduite de travaux en cours d'eau.				X
Connaissance du fonctionnement des milieux aquatiques (hydrologie, hydraulique ...) et connaissances naturalistes (faune, flore)				X
Compétences techniques relatives aux missions de terrain (en hydraulique, hydrologie, biologie, écologie ...)				X
Compétences relatives à l'encadrement et au suivi de chantiers			X	
Compétences en matière de communication et bon relationnel			X	
Connaissance des acteurs et de la gestion (fonctionnement des collectivités territoriales, des marchés publics...).			X	
Connaissances maîtrisées sur la Gestion des Risques			X	
Méthodologie d'ingénierie de projet			X	
Pratique de l'outil informatique : web, SIG, bureautique			X	
Connaissance des procédures de marchés public et du cadre réglementaire dans le domaine de l'eau, du droit de l'environnement, de la GeMAPI				X
Cadre réglementaire des politiques GeMAPI, Méthodes et outils d'observation, d'analyse techniques et environnementales				X

Compétences professionnelles

Gestion du temps, fiabilité et qualité de son activité

Respect des consignes et/ou directives données (pilotage études, travaux) ou reçues

Connaissance des savoir-faire techniques métiers

Être efficace et consciencieux

Être capable de s'adapter et de se rendre disponible, être ressource pour l'équipe et les élus

Polyvalence et autonomie dans le travail

Capacités rédactionnelles

Maîtrises d'outils informatiques, bureautiques et cartographiques

Entretenir, développer mettre à jour ses compétences

Compétences relationnelles

Capacité à faire preuve d'écoute, de pédagogie et art de la conciliation et concertation

Capacité à entretenir des relations professionnelles positives

Capacité à servir les élus, le public et les administrés

Capacité à travailler en équipe et à animer

Compétences managériales

Capacité à rencontrer et développer un réseau de professionnels (partenaires, entreprises, etc.)

Capacité à s'adapter aux situations et à résoudre des problèmes techniques et à trouver des solutions pertinentes
Prise d'initiative

Capacité à contrôler et suivre les budgets de la collectivité

Capacité à entreprendre avec méthode des projets

Capacité à animer un projet en créant les conditions d'une bonne coopération

Capacité à communiquer : informer, écouter, argumenter.

UTILISATION DE VEHICULES REQUISE POUR L'EXERCICE DES ACTIVITES:

Cette partie doit être remplie qu'il s'agisse d'un véhicule de fonction ou d'un véhicule personnel.

Il n'est pas nécessaire de garder cette partie dans le cas où l'agent ne doit pas utiliser de véhicule pour l'exécution de son activité.

♦ Détermination des véhicules nécessaires :

- Aucun VL personnel (occasionnellement) PL Scooter
 Engins Fourgons Tracteur Autre :

♦ Permis nécessaires et détenus par l'agent :

- Aucun permis détenu Aucun permis nécessaire pour le poste

Permis détenu(s) par l'agent (cocher la/les cases) :

Permis A		
<input type="checkbox"/>	AM	
		
<input type="checkbox"/>	A1	
<input type="checkbox"/>	A2	
<input type="checkbox"/>	A	

Permis B		
<input type="checkbox"/>	B1	 
<input checked="" type="checkbox"/>	B	  
<input type="checkbox"/>	BE	 

Permis C		
<input type="checkbox"/>	C1	 
<input type="checkbox"/>	C	 
<input type="checkbox"/>	C1E	 
<input type="checkbox"/>	CE	

Permis D		
<input type="checkbox"/>	D1	 
<input type="checkbox"/>	D	 
<input type="checkbox"/>	D1E	 
<input type="checkbox"/>	DE	 

RISQUES DU POSTE

Ces risques professionnels éventuels ont été identifiés avec les agents de la collectivité lors de la formalisation de la présente fiche de poste. Cette liste matérialise une réalité modifiable notamment lors d'échanges avec le responsable hiérarchique de l'agent (entretien professionnel, élaboration du Document Unique...).

Liste des principaux risques identifiés pour le poste :

Afin de garantir la sécurité optimale de l'ensemble des agents et visiteurs de la collectivité, l'agent participe à la détection et au signalement de tout dysfonctionnement et/ou non-conformité des moyens matériels et véhicules visés notamment aux articles III et IV. Dans la même logique de prévention des risques, l'agent devra suivre toute formation ou actualisation de formations liées à l'exercice de ses activités.

EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE NECESSAIRES POUR LE POSTE

Aucun



Casque



Protection auditive



Lunettes



Masque facial



Masque anti poussière



Appareil Respiratoire Isolant



Gants



Chaussures ou bottes



Vêtement de travail



Tablier de soudure



Harnais



Equipement haute visibilité



Autres, précisez (anti-coupure...) :